

## APPENDICE No 5

résultat un service inférieur pour le public. Votre Comité est d'avis qu'un bon service postal est d'une importance vitale dans l'intérêt public et suggère au Gouvernement de prendre des mesures en vue de faire une étude de toute la question du transport des dépêches par tout le Canada afin que la distribution puisse être faite de manière à assurer un service maximum au public et aussi de rendre justice aux chemins de fer nationaux du Canada.

Le crédit No 137 du budget soumis à la Chambre met à la disposition de la compagnie un montant de \$56,000,000 pour lui permettre de défrayer les dépenses de l'année prochaine, pour les comptes suivants: —

	1924-25	1923-24
(a) Intérêt sur les valeurs, billets et autres obligations; de même que les montants pour loyer des lignes de chemin de fer... \$	18,745,639 58	\$ 22,609,260 34
(b) Versements de capital pour matériel, fonds d'amortissement divers billets échéant ou échus et autres obligations garanties ou non garanties .....	5,867,633 33	8,507,699 33
(c) Déficit des recettes provenant de l'exploitation encouru ou déterminé.....	1,467,138 48	10,400,000 00
(d) Construction et améliorations, y compris la coordination, l'acquisition de propriétés et l'achat de matériel.....	29,919,688 61	33,033,040 33
	<u>\$ 56,000,000 00</u>	<u>\$ 74,550,000 00</u>

Se basant sur les témoignages entendus, votre comité est d'avis que les sommes demandées sont nécessaires aux fins de la Compagnie au cours de la prochaine année et devraient être accordées.

Votre comité suggère qu'à propos de toutes les questions relatives à l'immigration et à la colonisation le chemin de fer Pacifique-Canadien et les chemins de fer nationaux du Canada soient priés de coopérer aussi étroitement que possible l'un avec l'autre de même qu'avec les ministères de l'Etat intéressés dans ces questions.

Votre comité désire attirer l'attention du Gouvernement sur l'apparente inutilité de la concurrence et de la duplication des services entre des centres importants par les chemins de fer nationaux et le chemin de fer Pacifique-Canadien et désire suggérer que ces chemins de fer soient priés d'étudier toute cette question en vue de faire disparaître, partout où la chose sera possible, cette duplication et cette concurrence inutiles, dans le but de conserver les recettes et les ressources des deux compagnies tout en donnant un bon service au public.

Votre comité est d'avis que le montant du capital qui sert de base aux calculs de charges d'intérêt dans la préparation des états des recettes annuelles des chemins de fer nationaux du Canada est excessif et désire suggérer que le Gouvernement prenne sous peu en considération la possibilité de réduire ce montant.

Votre comité désire attirer votre attention sur les remarques suivantes du président des chemins de fer nationaux du Canada en terminant sa déposition devant le comité: —

“ A mon avis il devrait y exister de toute nécessité un corps intermédiaire quelconque pour la discussion et les communications entre l'administration du réseau des chemins de fer et les représentants des actionnaires. Les actionnaires sont le peuple du Canada et les représentants,